

Chapitre 2

Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

Contenu

Quatrième excédent annuel consécutif	25
Les mesures prises par la Province relativement à la pandémie de COVID-19 ont une incidence sur l'excédent.....	27
Possibilités d'améliorer la divulgation publique	30
La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants.....	33
La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent.....	34
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick.....	38
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick.....	42
Quel est le plan du Nouveau-Brunswick pour réduire la dette nette?.....	45
La dette consolidée demeure à un sommet historique.....	46

Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

Quatrième excédent annuel consécutif

La Province a enregistré un excédent annuel de 409 millions de dollars

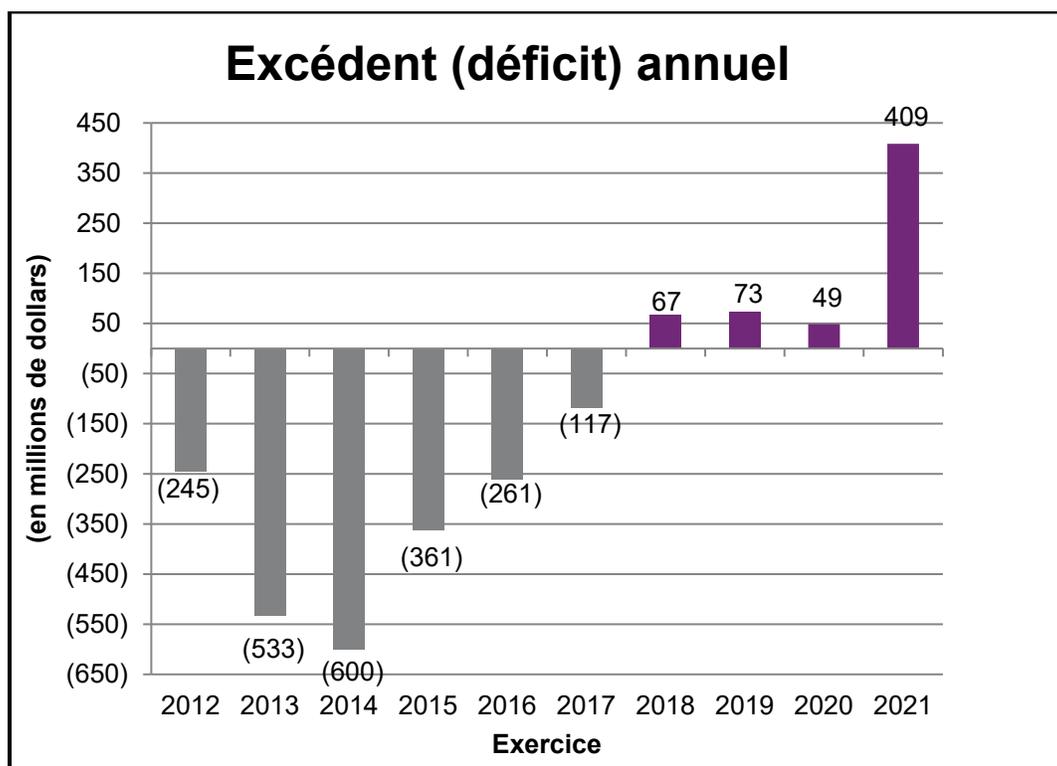
2.1 Les états financiers consolidés audités du 31 mars 2021 de la Province du Nouveau-Brunswick ont fait état d'un excédent annuel de 409 millions de dollars. Cet excédent est :

- supérieur de 317 millions de dollars à l'excédent de 92 millions de dollars prévu au budget;
- supérieur de 360 millions de dollars à l'excédent de 49 millions de dollars déclaré en 2020.

Il s'agit également du quatrième excédent annuel consécutif enregistré par la province, et celui-ci représente une augmentation importante par rapport à 2020.

2.2 Les pièces 2.1 et 2.2 présentent l'historique sur 10 ans des excédents (déficits) et des recettes et charges annuels.

Pièce 2.1 - Excédent (déficit) annuel

**Excédent (déficit) annuel (en millions de dollars)**

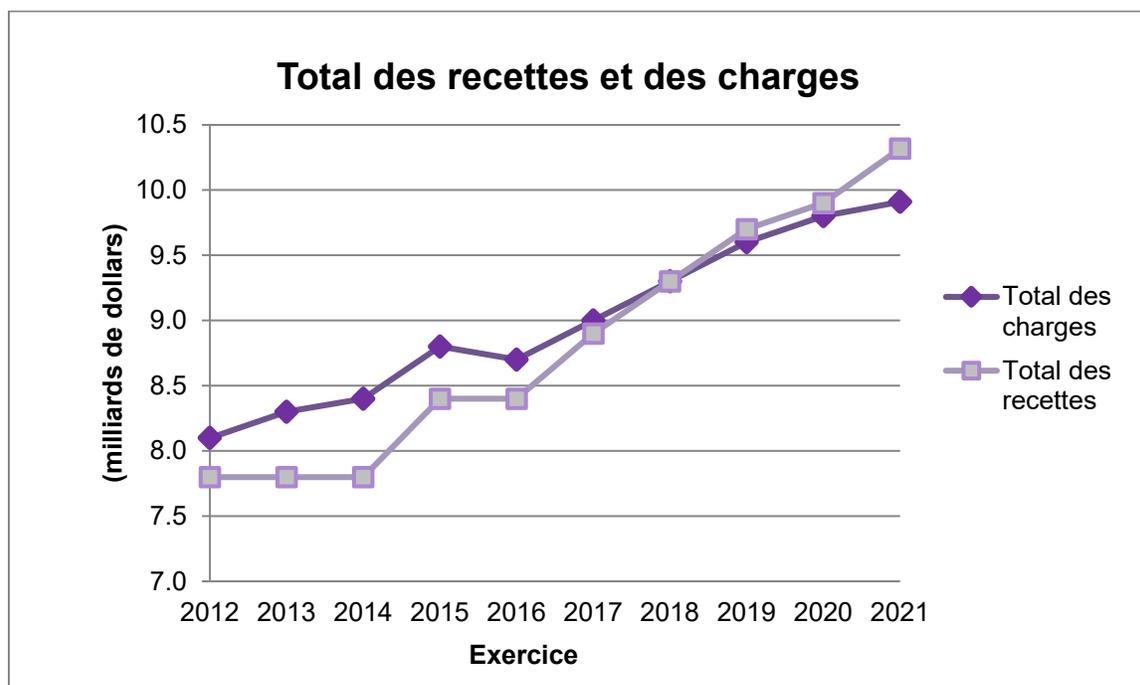
Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Après retraitement	(245,3)	(532,7)	(600,4)	(361,4)	(260,5)	(117,0)	67,0	72,6	48,7	S.O.
Initialement constatés	(260,6)	(507,7)	(498,7)	(388,6)	(260,5)	(118,9)	67,0	72,6	48,7	408,5

Remarque : Les montants des exercices antérieurs ont été retraités pour se conformer aux exigences de l'adoption de nouvelles normes comptables ou améliorer la présentation des états financiers.

L'incidence de la consolidation des résultats financiers de 2016 des foyers de soins dans les états financiers de la Province n'a pas été incluse dans les montants retraités des pièces pour les exercices antérieurs à 2015, car l'information n'est pas disponible. Des écarts importants dans les données présentées dans le présent chapitre peuvent avoir été engendrés pour 2014 et les exercices antérieurs en raison de cette modification comptable.

Source : Préparée par le VGNB à partir des données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Pièce 2.2 - Total des recettes et des charges



**Total des recettes et des charges
(en milliards de dollars)**

Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des recettes	7,8	7,8	7,8	8,4	8,4	8,9	9,3	9,7	9,9	10,3
Total des charges	8,1	8,3	8,4	8,8	8,7	9,0	9,3	9,6	9,8	9,9

Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Les mesures prises par la Province relativement à la pandémie de COVID-19 ont une incidence sur l'excédent

2.3 La pandémie de COVID-19 et les mesures prises par la province relativement à celle-ci ont entraîné des hausses et des baisses importantes des recettes et des charges. Dans le présent chapitre, nous présentons certaines de nos observations concernant l'incidence des mesures prises par la Province pour faire face à la pandémie sur l'excédent.

L'excédent accru est principalement attribuable à l'augmentation des recettes

2.4 L'excédent accru de 360 millions de dollars pour 2021 s'explique surtout par des hausses de recettes. Cela comprend un financement ponctuel de 301 millions de dollars lié à la pandémie de COVID-19 provenant du gouvernement fédéral. Ce financement a été accordé pour aider la Province à prendre des mesures relatives à la pandémie. L'augmentation restante de 59 millions de dollars de l'excédent découle d'une hausse des autres transferts du gouvernement fédéral, d'une diminution des recettes provinciales et d'une augmentation des charges.

2.5 La pièce 2.3 montre, en résumé, les raisons de l'augmentation de l'excédent de 2020 à 2021, ainsi que les variations importantes des recettes et des charges.

Pièce 2.3 - Ventilation de l'excédent annuel de 2021

Ventilation de l'excédent annuel de 2021 (en millions de dollars)

Que s'est-il passé depuis l'an dernier?		Raisons importantes
Excédent de 2020	49 \$	
Financement ponctuel du gouvernement fédéral (COVID-19)	+ 301 \$	Financement ponctuel reçu pour : Accord sur la relance sécuritaire (+219); Soutien aux travailleurs essentiels (+42); Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire (+40).
Hausse des autres montants du gouvernement fédéral	+ 192 \$	Augmentations pour : paiements de péréquation (+187); autres (+28); Transfert canadien en matière de santé (+15). Compensée par des diminutions pour : Fonds Chantiers Canada (-33).
Diminution des recettes provinciales	- 66 \$	Baisse des recettes pour : impôt sur le revenu des particuliers (-50); autres recettes (-44); taxe de vente harmonisée (-40); loteries et jeux (-33). Compensée par des augmentations de recettes pour : entreprises publiques (+44); taxe sur le tabac (+21); impôt des sociétés (+20); impôt foncier provincial (+16).
Hausse des charges	- 67 \$	Augmentation des charges pour : santé (+93); gouvernement central (+64); services de protection (+30); ressources (+17). Compensée par des diminutions des charges pour : développement économique (-79); travail et emploi (-39); éducation et formation (-21).
Excédent de 2021	409 \$	

Source : Préparée par le VGNB à partir du Volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Possibilités d'améliorer la divulgation publique

2.6 Chaque année, la Province publie une analyse des états financiers¹ dans ses Comptes publics. Cette analyse fournit des renseignements supplémentaires sur les états financiers consolidés audités et comprend des commentaires et des explications concernant des éléments tels que :

- les résultats financiers du Nouveau-Brunswick;
- les écarts par rapport aux montants prévus pour les recettes et les charges;
- les variations (augmentations/diminutions) des montants des recettes et des charges par rapport aux exercices antérieurs.

L'analyse des états financiers peut accroître la transparence et la reddition de comptes

2.7 Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié un *Énoncé de pratiques recommandées dans le secteur public* comportant des directives sur le type d'information que les gouvernements devraient inclure dans leur analyse des états financiers. À notre avis, l'analyse des états financiers fournit à la Province une occasion d'être transparente et de rendre compte de ses résultats financiers.

2.8 Dans le cadre de nos travaux, nous examinons l'analyse des états financiers et déterminons si les documents présentés sont conformes à notre audit des états financiers consolidés. Même si nous estimons que l'analyse des états financiers ne comporte pas d'inexactitudes importantes, nous avons relevé des possibilités pour la Province d'améliorer sa divulgation au sujet de l'excédent.

2.9 Compte tenu de l'incidence considérable du financement ponctuel de 301 millions de dollars du gouvernement fédéral sur l'excédent, la Province aurait pu inclure des renseignements plus détaillés au sujet de ce financement dans son analyse des états financiers. Nous avons constaté que la Province avait brièvement discuté de ce financement, mais nous avons remarqué que des renseignements détaillés n'avaient pas été fournis.

¹ www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/tb-ct/pdf/OC/pa-2021-v1-f.pdf

Divulgence publique concernant le financement ponctuel de 301 millions de dollars 2.10 La pièce 2.4 présente un résumé du financement ponctuel de 301 millions de dollars du gouvernement fédéral. Cette information n'a pas été incluse dans l'analyse des états financiers de la Province et constitue un exemple d'une situation où la divulgation publique aurait pu être améliorée.

Pièce 2.4 - Résumé du financement ponctuel de 301 millions de dollars du gouvernement fédéral

Résumé du financement ponctuel de 301 millions de dollars du gouvernement fédéral (en millions de dollars)

Programme	Montant	Description du financement*
Accord sur la relance sécuritaire		
Dépistage, recherche des contacts et gestion des données	62 \$	Hausse de la capacité d'effectuer du dépistage, de chercher les contacts et de communiquer des données sur la santé pour aider à lutter contre la pandémie.
Capacité du système de soins de santé	25 \$	Soutien pour les services de soins de santé et soutiens en santé mentale sur lesquels les Canadiens comptent.
Populations vulnérables	15 \$	Protection et soutien pour les aînés et soutien social et en matière de santé pour d'autres populations vulnérables.
Municipalités et transport en commun	41 \$	Entente de partage des coûts pour les investissements municipaux dans le transport en commun.
Équipement de protection individuelle (EPI)	62 \$	Soutien pour les achats d'EPI.
Services de garde pour les travailleurs qui retournent au travail	14 \$	Soutien pour les exploitants qui offrent des services de garde aux Néo-Brunswickois.
Total de l'Accord sur la relance sécuritaire	219 \$	
Fonds de soutien aux travailleurs essentiels	42 \$	Entente de partage des coûts visant à fournir un soutien salarial temporaire aux travailleurs essentiels à faible revenu.
Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	40 \$	Soutien des efforts de réouverture des écoles.
TOTAL	301 \$	

* Dans le cadre de nos travaux, nous avons constaté que le gouvernement fédéral n'exige pas que la Province rembourse quelque financement que ce soit.

Source : Préparée par le VGNB

***Divulgence publique
des variations
importantes concernant
des programmes ou des
services***

2.11 Comme le montre la pièce 2.3, les charges provinciales ont considérablement changé cette année. Par exemple, sur une base nette, les charges totales en santé ont augmenté de 93 millions de dollars.

2.12 Les variations des charges totales découlent à la fois de hausses et de baisses importantes des dépenses pour différents types de programmes et de services gouvernementaux. Par exemple, les charges en santé liées aux coûts des laboratoires et à l'équipement de protection individuelle pourraient avoir augmenté, tandis que les charges liées aux interventions chirurgicales pourraient avoir diminué.

2.13 La quantification du montant en dollars des variations importantes des charges au titre des programmes et des services est un autre exemple de situation où la Province pourrait améliorer la divulgation dans son analyse des états financiers, surtout dans les cas où les variations marquées des charges sont attribuables à la pandémie. Nous avons remarqué que la Province ne chiffrait pas ces montants lorsqu'elle traitait des écarts importants. Nous avons audité les charges totales dans le cadre de notre travail, mais nous n'avons pas audité les charges particulières pour des programmes et des services individuels.

***Nous continuerons
d'examiner l'analyse
des états financiers
chaque année***

2.14 Nous continuerons d'examiner l'analyse des états financiers chaque année et d'informer la Province lorsque nous estimons qu'il existe des possibilités d'améliorer la divulgation publique.

***L'excédent peut ne pas
représenter une
tendance continue***

2.15 Depuis trois ans, nous sommes quelque peu encouragés par les petits excédents annuels enregistrés par la Province. Compte tenu des circonstances uniques entourant l'excédent cette année, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si la Province tend vers la réalisation d'excédents consécutifs dans le cadre de ses activités normales.

2.16 À notre avis, pour que la Province améliore considérablement sa situation financière historique, elle devra trouver une façon de freiner les dépenses à l'avenir, d'envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux. Nous continuerons de surveiller l'excédent ou le déficit annuel de la Province et d'en rendre compte.

La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants

La dette nette et la dette consolidée sont des choses différentes 2.17 La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés audités de la Province. La Province comptabilise également une charge pour le service (le remboursement) de sa dette consolidée chaque année, principalement composée de frais d'intérêt. La pièce 2.5 explique de façon générale les différences entre ces trois éléments.

Pièce 2.5 - Définition de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique

Définition de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique

Terme	Montant pour 2021	Définition	Paragraphe
Dette nette	13,5 milliards	Calcul comptable mathématique présenté comme le total des passifs <i>moins</i> les actifs financiers.	2.18
Dette consolidée	18,3 milliards*	Dette totale à long terme sous forme de débiteures que la province a contractée et qu'elle est légalement tenue de rembourser.	2.42
Service de la dette publique	647 millions	Frais annuels de service de la dette consolidée ² , consistant principalement en frais d'intérêts.	2.45

* La dette consolidée exclut les 4,7 milliards de dollars empruntés pour le compte d'Énergie NB.

Source : Préparée par le VGNB à partir des Comptes publics de 2021

² Le service de la dette consolidée comprend l'intérêt, l'intérêt sur les contrats de location-acquisition et l'intérêt sur les emprunts à court terme, compensés par les produits de placement à court terme, l'amortissement des gains et pertes de change et l'amortissement des escomptes et des primes encourus lors de l'émission de débiteures provinciales.

La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent

La diminution de 470 millions de dollars de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent

2.18 La dette nette a diminué de 470 millions de dollars en 2021 pour se chiffrer à 13,5 milliards de dollars. Il s'agit d'une baisse de 3 % par rapport à l'an dernier, qui est principalement attribuable à l'excédent de 409 millions de dollars. La dette nette a diminué pour la deuxième année consécutive.

La dette nette indique les recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures

2.19 La dette nette est un indicateur de rendement clé du secteur public parce qu'elle donne un aperçu de la solidité financière de la Province. Elle fournit de l'information au sujet des recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures.

2.20 La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent annuel, mais d'autres facteurs jouent également un rôle dans la variation de la dette nette. Ceux-ci comprennent notamment l'achat et la dépréciation d'immobilisations (p. ex. routes, bâtiments et équipement) et d'autres éléments moins importants.

2.21 La figure 2.6 montre la variation de la dette nette d'une année à l'autre.

Pièce 2.6 - Variation annuelle de la dette nette



Source : Préparée par le VGNB à partir des Comptes publics de 2021

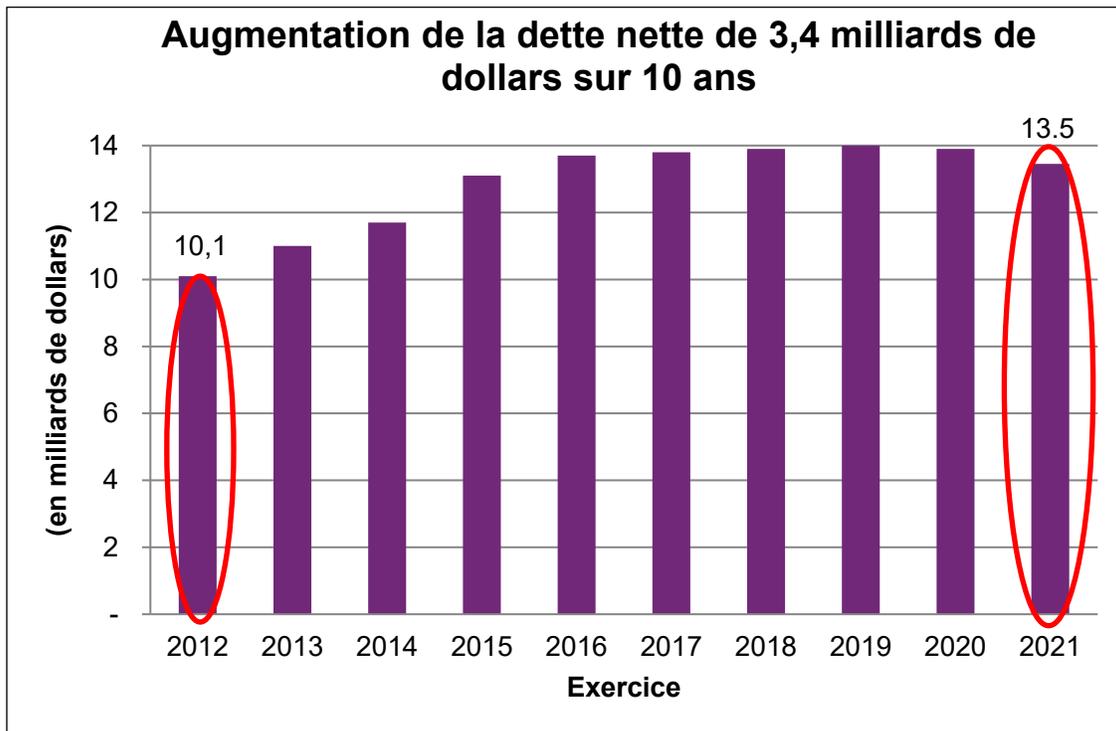
La dette nette est supérieure de 3,4 milliards de dollars à ce qu'elle était il y a 10 ans

2.22 Malgré une diminution de la dette nette en 2021, elle demeure supérieure de 3,4 milliards de dollars à ce qu'elle était il y a 10 ans. L'augmentation de 3,4 milliards de dollars au cours de cette période s'explique principalement par :

- des déficits et des excédents annuels totalisant environ 1,4 milliard de dollars;
- le coût net des immobilisations (achats moins amortissement) se chiffrant à 1,6 milliard de dollars.

2.23 La figure 2.7 montre l'augmentation globale de la dette nette au cours des 10 dernières années.

Pièce 2.7 - Augmentation de la dette nette de 3,4 milliards de dollars sur 10 ans



Pièce 2.7 – Augmentation de la dette nette de 3,4 milliards de dollars sur 10 ans (suite)

**Données relatives à l'augmentation de la dette nette de 3,4 milliards de dollars sur 10 ans
(en milliards de dollars)**

	Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Déficit /(excédent) annuel	245,3	507,5	600,4	361,4	260,5	117,0	(67,0)	(72,6)	(48,7)	(408,5)	1 495,3
Achat d'immobi- lisations	525,9	899,7	418,3	591,0	586,1	615,7	641,7	671,4	464,5	500,7	5 915,0
Amortisse- ment des immobilis- ations	(327,3)	(349,9)	(373,2)	(406,0)	(426,8)	(463,5)	(473,5)	(496,1)	(508,6)	(514,8)	(4 339,7)
Autres éléments divers	(19,2)	(98,5)	(16,1)	156,7	121,6	(100,4)	4,7	(70,0)	56,0	(47,3)	(12,5)
Dette nette initiale- ment enregistrée	10,0	11,1	11,6	12,4	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5	
Dette nette après retraite- ment	10,1	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	S.O.	
Croissance de la dette nette par rapport à l'année précédente exprimée en %	5,2 %	8,9 %	6,4 %	12,0 %	4,6 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	-0,7 %	-2,9 %	

Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick

Le ratio de la dette nette au PIB est un indicateur essentiel de viabilité

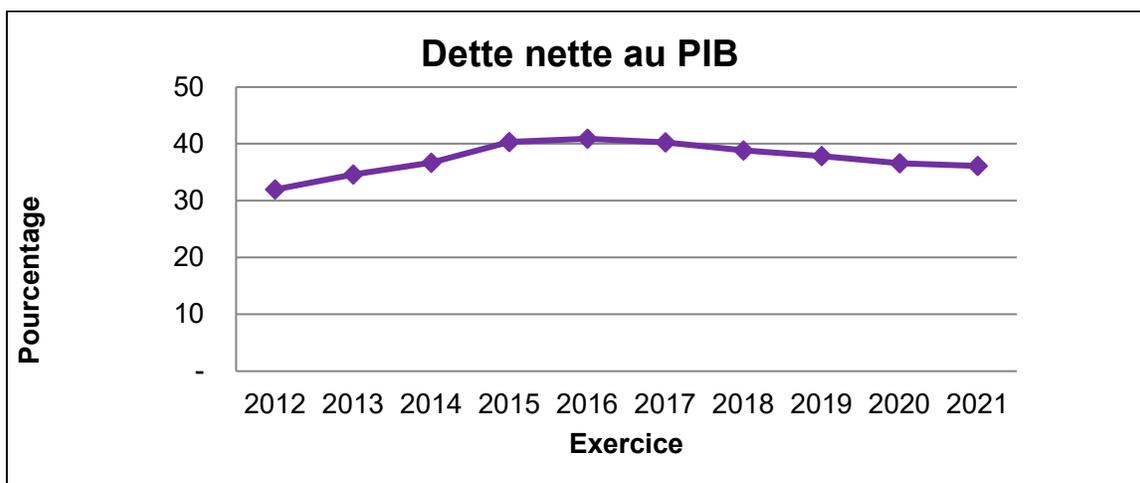
2.24 Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)³ est devenu un important indicateur de viabilité pour les gouvernements. La Province inclut un examen de ce ratio dans son analyse annuelle des états financiers. Les médias et d'autres analystes peuvent aussi en faire mention dans leurs reportages et leurs rapports. Les indicateurs de viabilité sont examinés plus en détail au chapitre 3 du présent rapport.

2.25 La dette nette fournit de l'information sur les recettes futures qui seront requises pour couvrir les dépenses antérieures. Le PIB mesure les biens et services produits par une économie. Par conséquent, lorsqu'une économie affiche un faible ratio de la dette nette au PIB, cela indique qu'elle produit suffisamment pour assurer le service de sa dette nette.

2.26 La pièce 2.8 montre l'historique du ratio de la dette nette au PIB sur 10 ans.

³ Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services finaux produits dans une économie au cours d'une période donnée.

Pièce 2.8 - Historique du ratio de la dette nette au PIB sur 10 ans



Historique du ratio de la dette nette au PIB sur 10 ans

	Exercice									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette nette (en milliards de dollars)	10,1	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5
PIB (en milliards de dollars)	31,6	31,8	31,9	32,5	33,5	34,3	35,8	37,0	38,0	37,4
Ratio de la dette nette au PIB	32,0 %	34,6 %	36,7 %	40,3 %	40,9 %	40,2 %	38,8 %	37,8 %	36,6 %	36,1 %

Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

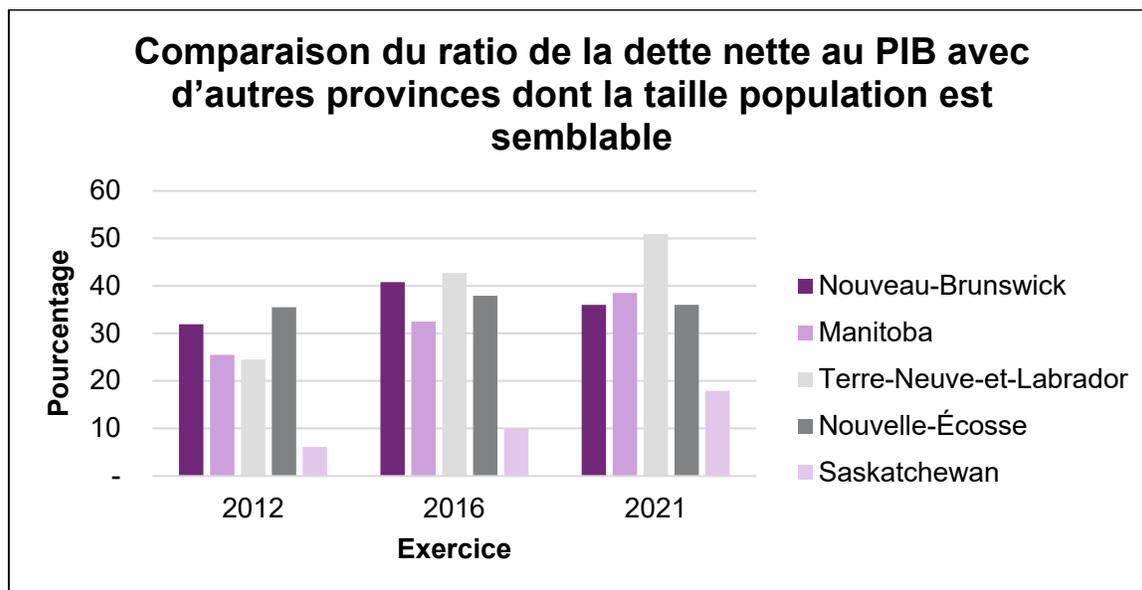
Le ratio de la dette nette au PIB à court terme affiche une tendance favorable

2.27 Comme le montre la pièce 2.8, nous remarquons une tendance négative de 2012 à 2016 parce que la dette nette de la Province a augmenté plus rapidement que le taux de croissance de l'économie. De 2017 à 2021, cette tendance commence à s'inverser, la croissance de l'économie prenant le pas sur celle de la dette nette. Toutefois, ce pourcentage demeure plus élevé qu'il ne l'était au cours de la première moitié de la décennie et, comme il est mentionné au paragraphe 2.15, l'excédent important de cette année pourrait ne pas témoigner d'une tendance. Pour ces raisons, selon notre évaluation, la tendance à court terme est favorable et la tendance à long terme, défavorable.

Ratio de la dette nette au PIB par rapport à d'autres provinces

2.28 La pièce 2.9 présente une comparaison du ratio de la dette nette au PIB pour les provinces dont, selon nous, la taille de la population ou les caractéristiques économiques sont semblables.

Pièce 2.9 - Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille population est semblable



Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable (pourcentage)

Province	Exercice			Augmentation exprimée en % 2012 à 2021
	2012	2016	2021	
Nouveau-Brunswick	31,9	40,8	36,0	13 %
Manitoba	25,5	32,5	38,5	51 %
Terre-Neuve-et-Labrador	24,5	42,7	50,9	108 %
Nouvelle-Écosse	35,5	37,9	36,0	1 %
Saskatchewan	6,1	9,9	17,9	193 %

**L'information sur les comptes publics de 2021 utilisée pour le Manitoba contenait un rapport d'auditeur indépendant qualifié.*

Source : Préparée par le VGNB

2.29 Le ratio de 36,0 % du Nouveau-Brunswick était le même que celui de la Nouvelle-Écosse, et les deux administrations occupaient le troisième rang au titre des ratios de la dette nette au PIB les plus élevés parmi les provinces dont la taille de la population est semblable. Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba affichaient tous deux des pourcentages plus élevés au 31 mars 2021.

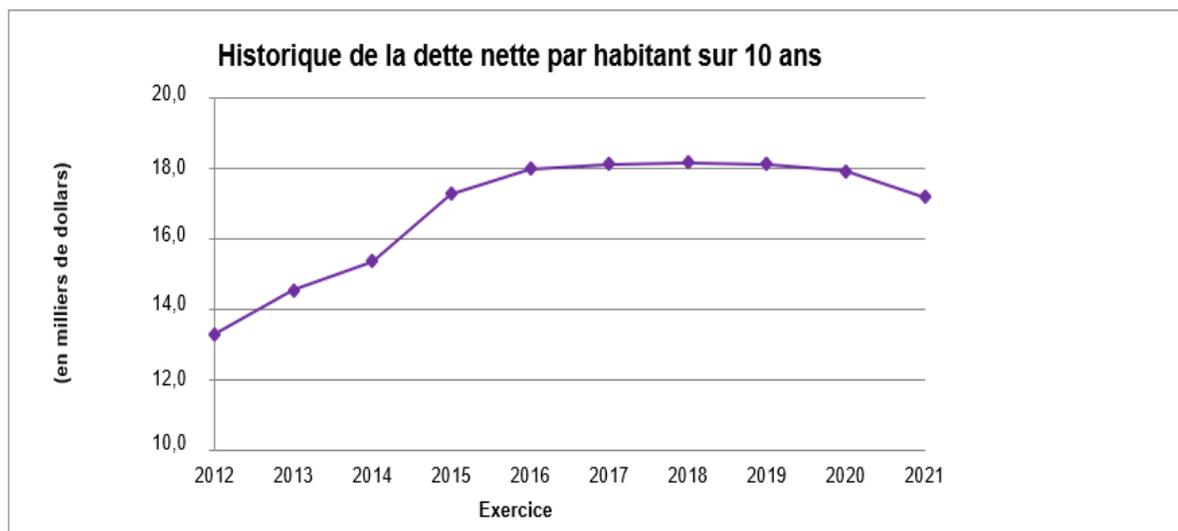
Le ratio de la dette nette au PIB a considérablement augmenté dans d'autres provinces **2.30** Nous remarquons que, si le ratio du Nouveau-Brunswick est demeuré relativement stable depuis 2012, il a figuré parmi les plus élevés en 2012 et 2016. Cette année, le classement qu'occupe le Nouveau-Brunswick parmi des provinces similaires est largement attribuable à l'augmentation des ratios au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan.

Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick

La dette nette par habitant est une autre façon d'évaluer la dette nette **2.31** Une autre façon d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick consiste à la comparer à la taille de sa population, une mesure aussi appelée dette nette par habitant (*ou par Néo-Brunswickois*).

La dette nette est supérieure à 17 000 \$ par Néo-Brunswickois **2.32** La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet de 18 200 \$ en 2018, mais elle a depuis diminué pour se chiffrer 17 200 \$ en 2021. La pièce 2.10 montre l'historique de la dette nette par habitant sur 10 ans.

Pièce 2.10 - Historique de la dette nette par habitant sur 10 ans



Historique de la dette nette par habitant sur 10 ans

Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette nette (en millions de dollars)	10 063	11 033	11 657	13 109	13 651	13 820	13 926	13 959	13 922	13 452
Population (en milliers)	755,7	758,4	758,5	759,0	758,8	763,4	766,8	770,9	776,8	783,2
Dette nette par habitant (en dollars)	13 316	14 548	15 368	17 272	17 990	18 105	18 162	18 107	17 922	17 175

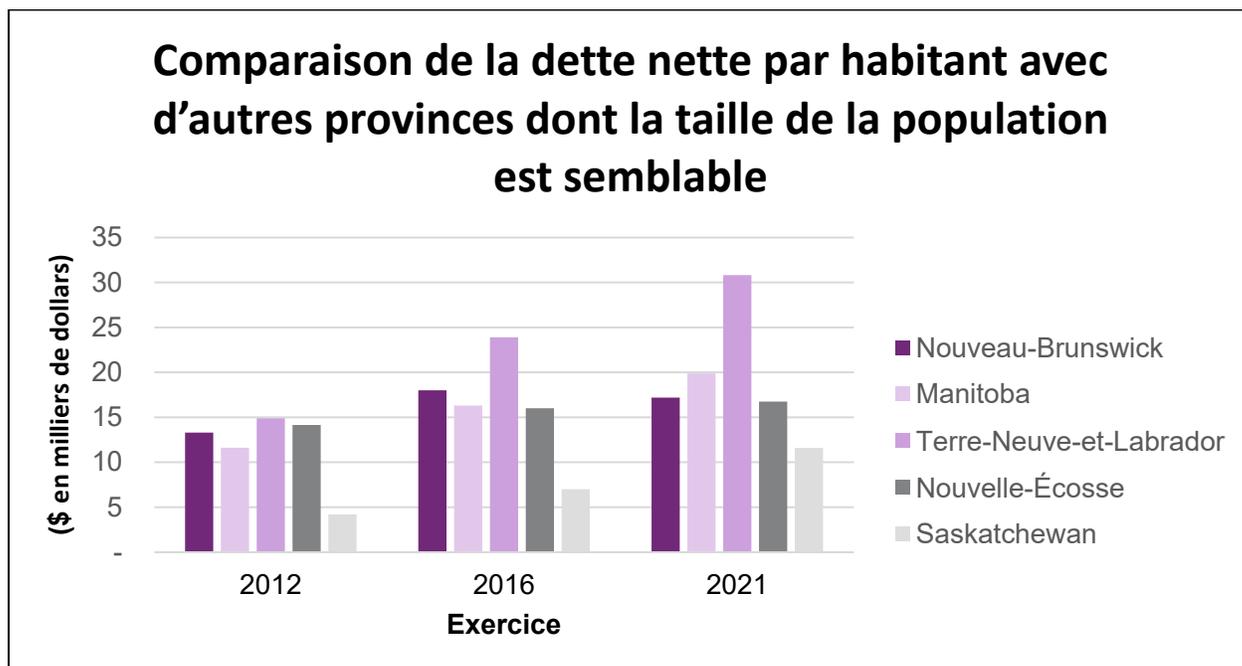
Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

La dette nette par habitant est d'un niveau moyen lorsqu'on la compare à celle d'autres provinces dont la taille de la population est semblable

2.33 La dette nette par habitant est d'un niveau moyen lorsqu'on la compare à celle d'autres provinces dont la population est de taille semblable. La notion de « par habitant » englobe tous les membres de la population, comme les adultes et les enfants.

2.34 La pièce 2.11 présente une comparaison de la dette nette par habitant avec celle de provinces dont la taille de la population est semblable, soit le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

Pièce 2.11 - Comparaison de la dette nette par habitant avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable



Comparaison de la dette nette par habitant avec les données d'autres provinces (en milliers de dollars)

Province	Exercice			Augmentation exprimée en % 2011 à 2020
	2012	2016	2021	
Nouveau-Brunswick	13,3	18,0	17,2	29 %
Manitoba*	11,6	16,3	19,9	71 %
Terre-Neuve-et-Labrador	14,9	23,9	30,8	107 %
Nouvelle-Écosse	14,2	16,0	16,7	18 %
Saskatchewan	4,2	7,0	11,6	176 %

*Les renseignements sur les comptes publics de 2021 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié.

Source : Préparée par le VGNB

2.35 La dette nette par habitant au 31 mars 2021 se chiffrait à 17 200 \$, un montant supérieur de 3 900 \$ à celui de 13 300 \$ déclaré en 2012. La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a dépassé celle de la Nouvelle-Écosse (16 700 \$) au cours de la période de 10 ans, mais elle était inférieure à celle du Manitoba (19 900 \$) et à celle de Terre-Neuve-et-Labrador (30 800 \$) au 31 mars 2021.

Quel est le plan du Nouveau-Brunswick pour réduire la dette nette?

Il est difficile pour le Nouveau-Brunswick de réduire sa dette nette

2.36 Malgré une réduction de la dette nette en 2021, il sera difficile pour le Nouveau-Brunswick de réduire celle-ci à l'avenir en raison du vieillissement de la population et d'un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Ces difficultés ne sont pas nouvelles et étaient présentes au cours des années passées.

2.37 Compte tenu de ce niveau élevé de la dette nette, le gouvernement pourrait être incapable de maintenir le même niveau de programmes et de services, notamment en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation, les routes, les écoles et les hôpitaux. Une demande encore plus forte pourrait faire en sorte que les générations futures soient tenues de payer les dépenses passées.

La Province a établi des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette

2.38 Nous sommes heureux de constater que la Province a continué d'établir des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette et de réduction du ratio de la dette nette au PIB jusqu'en 2024. Nous avons recommandé que des cibles soient fixées dans des rapports précédents du vérificateur général. Pour l'exercice 2021, la Province a atteint son objectif de réduire la dette nette de 129 millions de dollars. L'objectif de 2021 pour le ratio dette nette au PIB de 34,7 % n'a toutefois pas été atteint. Nous continuerons de surveiller les objectifs de la Province concernant la dette nette.

2.39 Les objectifs pluriannuels sont présentés à la pièce 2.12. Nous souhaitons toutefois faire une mise en garde en soulignant que ces cibles pluriannuelles ont été fixées pendant la pandémie mondiale de la COVID-19 et que l'on ignore les répercussions financières et économiques futures de la pandémie. Par exemple, des changements concernant le financement fédéral ou les programmes et services gouvernementaux pourraient avoir une incidence sur ces objectifs.

Pièce 2.12 - Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement

Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement

(en millions de dollars)

	Budget de 2022	Plan pour 2023	Plan pour 2024
Diminution annuelle de la dette nette	241	235	163
Ratio de la dette nette au PIB	36,4 %	35,9 %	35,4 %

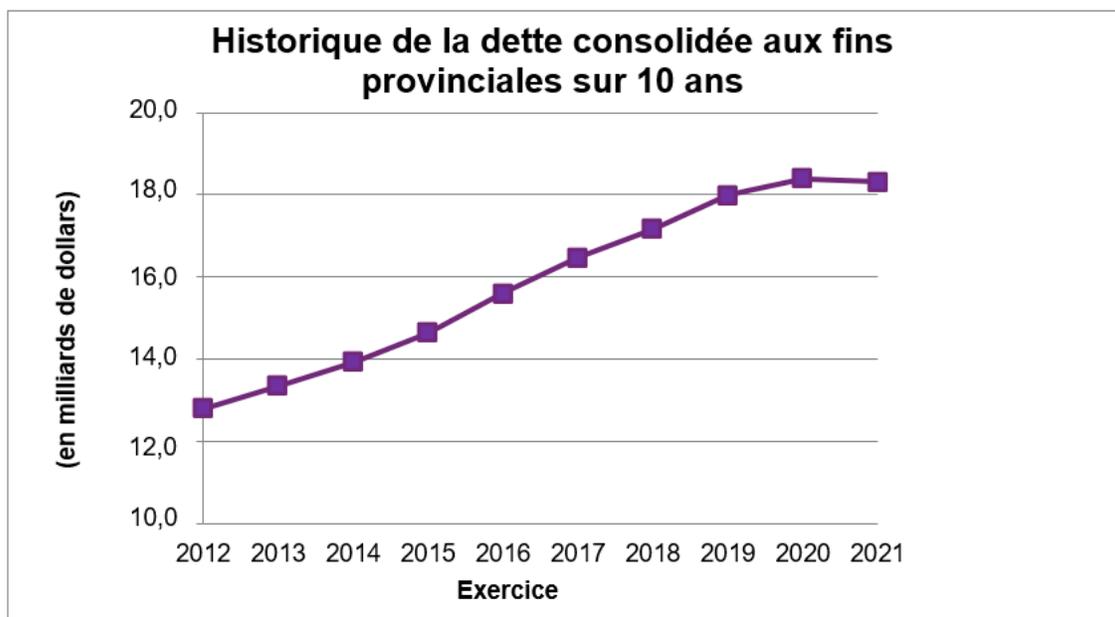
Source : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2021-2022/discours-2021-2022.pdf>

La dette consolidée demeure à un sommet historique***La dette consolidée demeure à un sommet historique de plus de 18 milliards de dollars***

2.40 La dette consolidée du Nouveau-Brunswick aux fins provinciales s'élevait à 18,3 milliards de dollars au 31 mars 2021. Ce montant est inférieur de 0,1 milliard de dollars par rapport à 2020, lorsque la dette consolidée a atteint un sommet historique de 18,4 milliards de dollars. Le montant de la dette ne tient pas compte de la dette d'Énergie NB de 4,7 milliards de dollars, ainsi que des emprunts d'un peu moins de 1 milliard de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB) liés aux besoins financiers des municipalités du Nouveau-Brunswick.

2.41 La dette consolidée aux fins provinciales a augmenté de 5,5 milliards de dollars au cours des 10 dernières années, comme le montre la pièce 2.13.

Pièce 2.13 - Historique de la dette consolidée aux fins provinciales sur 10 ans



Historique de la dette consolidée aux fins provinciales sur 10 ans (en milliards de dollars)

Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette consolidée	17,4	18,0	18,5	19,2	20,1	20,9	21,6	22,6	23,2	23,0
Énergie NB (Corporation financière de l'électricité du N.-B.)	(4,7)	(4,7)	(4,6)	(4,6)	(4,5)	(4,4)	(4,4)	(4,6)	(4,8)	(4,7)
Dette consolidée aux fins provinciales	12,8	13,3	13,9	14,6	15,6	16,5	17,2	18,0	18,4	18,3

Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

La dette consolidée se compose principalement d'obligations émises

2.42 La dette consolidée est semblable à l'endettement des ménages, une situation que connaissent de nombreux Néo-Brunswickois. La Province doit faire des paiements d'intérêt sur le solde impayé et rembourser le capital à mesure que la dette consolidée vient à échéance. Le solde de la dette consolidée de la Province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier.

2.43 Pour exprimer le solde en termes simples, si la Province remboursait 100 millions de dollars par année, il lui faudrait 183 ans pour rembourser 18,3 milliards de dollars. Cela est présenté à la pièce 2.14. Si l'on incluait la dette d'Énergie NB de 4,7 milliards de dollars, il faudrait alors 230 ans, soit 47 années de plus, pour rembourser la dette à ce rythme. Cela ne comprend pas le paiement des intérêts annuels, aussi appelé service de la dette publique.

Pièce 2.14 - Remboursement de la dette à un rythme de 100 millions de dollars par année



Source : Préparée par le VGNB

Le coût du service de la dette publique a été de 1 231 \$ par minute en 2021

2.44 Au cours du dernier exercice, le coût du service de cette dette (en excluant celle d'Énergie NB), qui a consisté principalement en des paiements d'intérêts, s'est élevé à 647 millions de dollars. Il s'agit d'un coût annuel qui ne réduit pas le principal impayé. En 2021, le coût du service de la dette publique a été de 1 231 \$ par minute environ. La pièce 2.15 présente ce coût par année, par jour, par heure et par minute.

Pièce 2.15 - Coût du service de la dette consolidée par année, par jour, par heure et par minute en 2021

Coût du service de la dette consolidée par année, par jour, par heure et par minute en 2021

Par année	Par jour	Par heure	Par minute
647 millions de dollars	1,8 million de dollars	74 000 \$	1 231 \$

Source : Préparée par le VGNB à partir des Comptes publics

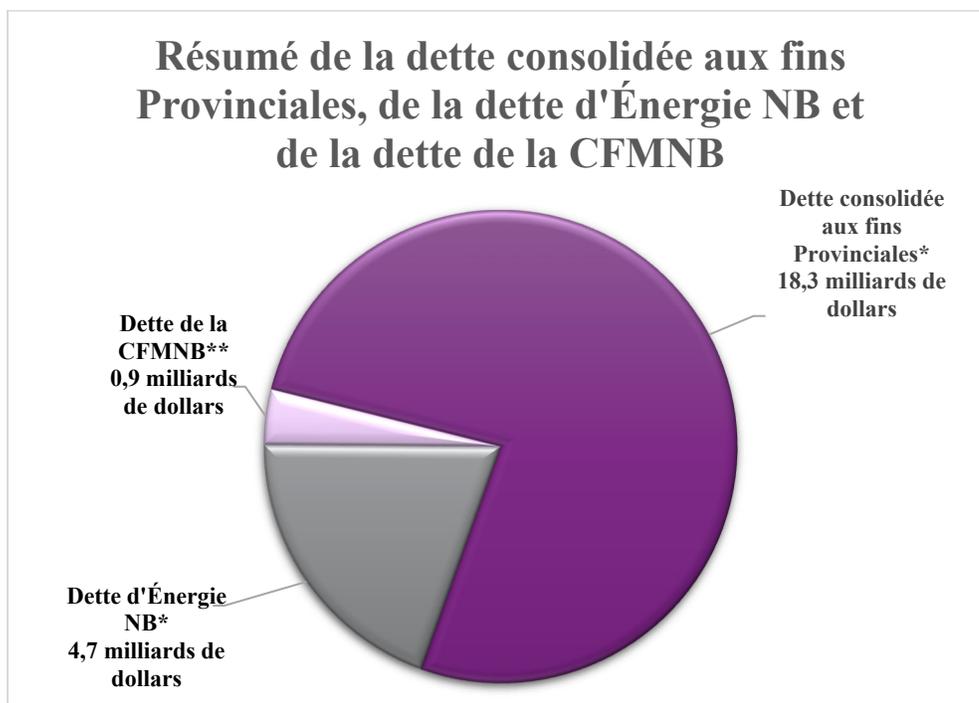
Les charges au titre du service de la dette publique étaient supérieures à celles d'autres secteurs comme les services de protection et le développement économique

2.45 Le service de la dette publique a représenté 7 % de toutes les charges en 2021. Cette proportion était supérieure à celle d'autres charges comme celles liées aux services de protection, au développement économique, au travail et à l'emploi et aux ressources.

La dette s'élève à environ 24 milliards de dollars lorsqu'on combine la dette consolidée de la Province, la dette d'Énergie NB et la dette de la CFMNB

2.46 Comme il est indiqué au paragraphe 2.40, la dette consolidée aux fins provinciales ne comprend pas la dette d'Énergie NB ou la dette de la CFMNB liée aux besoins financiers des municipalités du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'on combine les dettes de la Province et de ces deux entités, le montant total de la dette impayée s'élève à environ 24 milliards de dollars. Cette information est résumée à la pièce 2.16.

Pièce 2.16 - Résumé de la dette consolidée aux fins Provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB



*Dette consolidée aux fins Provinciales et la dette d'Énergie NB sont clos au 31 mars 2021

**Dette de la CFMNB clos au 31 décembre 2021

Source : Préparée par le VGNB

2.47 La pièce 2.17 présente les détails de la dette de la CFMNB liés aux besoins de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2020. Nous présentons ces informations par municipalité pour une dette supérieure à 8 millions de dollars

Pièce 2.17 - Résumé de la dette consolidée aux fins Provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB

**Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick –
Dette liée au financement des besoins des municipalités
au 31 décembre 2020**

Municipalité	Dette (en millions de dollars)
Bathurst	28,5
Campbellton	8,4
Caraquet	9,3
Commission de services régionaux Chaleur	8,2
Dieppe	69,0
Edmundston	59,1
Fredericton	29,0
Grand-Sault/Grand Falls	9,1
Memramcook	8,3
Miramichi	25,3
Moncton	186,4
Quispamsis	22,2
Riverview	28,7
Rothesay	13,5
Sackville	11,2
Saint John	228,4
Shédiac	14,0
Southeast Regional Service Commission	14,7
Tracadie	14,5
Autres municipalités	158,1
TOTAL	945,8 \$

Source : Préparée par le VGNB